

## TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

### Gestion de la pérennité des chaussées Volet conception/construction AOR1803

#	RECOMMANDATION DE LA V.G.	COMMENTAIRES, PLANS D'ACTION DE LA DIRECTION	ÉCHÉANCIER
AOR1803-01	Réaliser une étude d'opportunité, de type coûts-avantages, afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>le type d'expertise que la Ville de Gatineau doit développer et conserver à l'interne;</li> <li>dans quelle mesure elle doit se tourner vers l'expertise externe pour assurer la réalisation de certains types d'activités.</li> </ul>	Une étude d'opportunité sera effectivement nécessaire pour analyser le tout et considérer les conditions requises pour la mise en place de cette approche (avantages, inconvénients, impacts, etc.).	30 septembre 2020
AOR1803-02	Réévaluer les exigences du devis technique de la Ville en relation avec les contraintes de dates et de températures de pose du cahier des charges du MTQ.	Le cahier technique « Enrobés bitumineux à chaud » du devis normalisé de la Ville est actuellement en cours de révision et prendra en considération cet élément.	31 janvier 2020
AOR1803-03	Mettre à jour le devis technique de la Ville et l'appliquer pendant les travaux de construction afin qu'il respecte les recommandations du MTQ en matière de dates butoirs pour la pose des enrobés bitumineux.	Le cahier technique « Enrobés bitumineux à chaud » du devis normalisé de la Ville est actuellement en cours de révision et prendra en considération cet élément.	31 janvier 2020
AOR1803-04	Mettre en place des procédures et des listes de contrôle adéquates de surveillance des travaux en chaussées afin d'encadrer le personnel de la Ville pendant les visites et les réunions de chantier.	Une procédure sera élaborée et inclura des listes de contrôle afin de formaliser la surveillance des travaux de réfection et construction de chaussées sur le territoire municipal.	30 juin 2020
AOR1803-05	Réviser les processus de gestion des chaussées afin de s'assurer que tous les types de travaux nécessaires visant la réhabilitation des chaussées soient planifiés et réalisés dans la mesure du possible selon les bons indices PCI et au moment opportun.	La présentation « Pavage et stratégie de maintien » sera mise à jour et présentée à la direction générale et aux élus afin de revoir le processus de gestion des chaussées pour optimiser si possible les travaux de réhabilitation de chaussées au moment opportun et selon les bons indices PCI, le tout en fonction des ressources financières et humaines disponibles.	30 avril 2020
AOR1803-06	Implanter un processus de réalisation de campagnes de relevés de capacité structurale sur le réseau de la Ville afin de programmer annuellement les travaux d'entretien correctif qui sont requis.	Bien que plusieurs indicateurs (cotes PCI, études géotechniques, relevés terrains, etc.) soient déjà disponibles pour l'identification des travaux à cibler, cet élément fera l'objet d'une évaluation afin d'intégrer ce type de relevés aux études d'avant-projet pour mieux définir le type d'interventions pour les travaux de réfection et de réhabilitation des chaussées.	30 juin 2020
AOR1803-07	Élaborer et mettre en place un programme de formation continue destiné à tous les ingénieurs et techniciens en génie routier. Ce programme devra:	Les coordonnateurs et techniciens ont déjà accès à diverses formations en lien avec leur type d'emploi.	En continu et en lien avec la recommandation

#	RECOMMANDATION DE LA V.G.	COMMENTAIRES, PLANS D'ACTION DE LA DIRECTION	ÉCHÉANCIER
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• refléter les besoins en matière d'expertise interne à développer, de planification et de réalisation de projets routiers;</li> <li>• être arrimé à l'analyse coûts-avantages réalisée en vue d'évaluer si la Ville compte rapatrier à l'interne la conception des chaussées et la réalisation de plans et devis pour une portion des projets (voir la recommandation AOR1803-01).</li> </ul>	<p>Nonobstant le fait que le développement de ressources spécialisées en projets routiers sera lié aux conclusions de l'analyse d'opportunité mentionnée à la recommandation AOR1803-01, une recherche des formations plus spécifiques au niveau du génie routier sera effectuée afin de bonifier l'offre en formation continue pour les employés.</p>	<p>AOR1803-01 (30 septembre 2020)</p>